



Comité de Règlement des Différends

AVIS

Le Comité de Règlement des Différends (CRD) vous informe que, suite à l'émission de l'acte du Premier Ministre en date du 23 septembre 2020 consacrant la désignation de ses Membres, pour entendre le litige opposant l'Entreprise Tebo S.A. à la Banque de la République d'Haïti (BRH), il se propose, en vertu des dispositions de l'article 235 de l'arrêté d'application de la loi 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public, d'auditionner les parties en conflit, le mardi 17 novembre 2020, à 8h30 a.m., à la salle de Conférence Joseph Robert François Marcello au local de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP).

Port-au-Prince le 10 novembre 2020

Comité de Règlement des Différends

